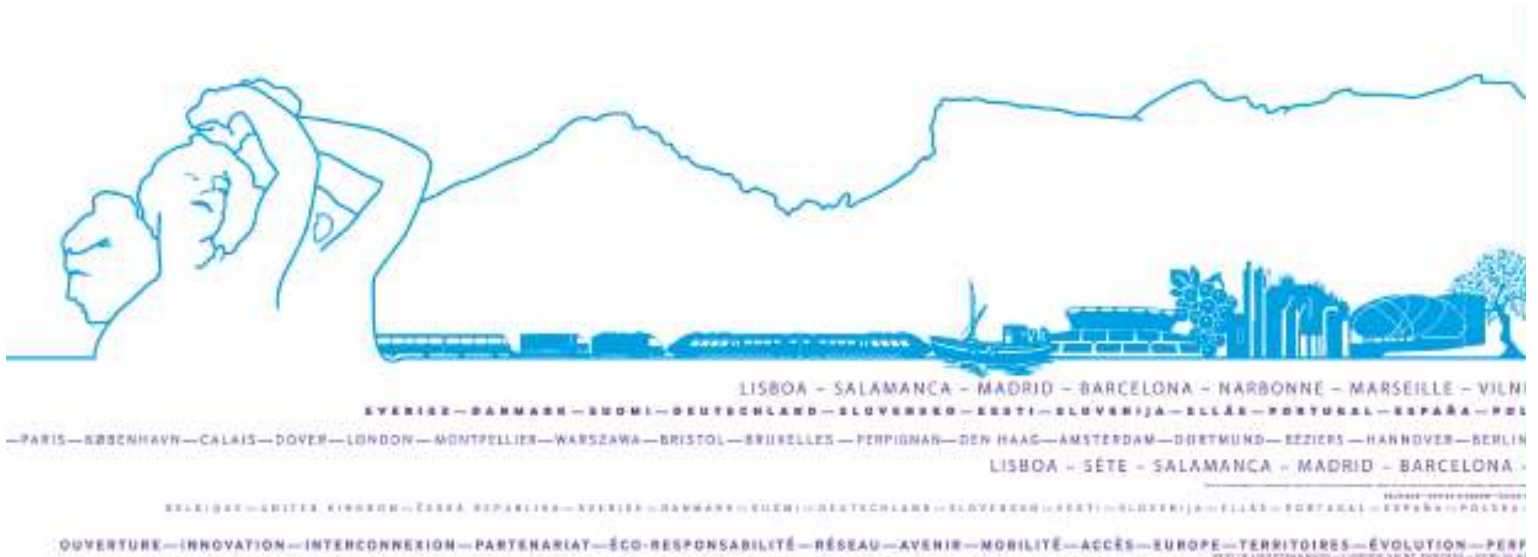


ligne nouvelle Montpellier-Perpignan

Compte-rendu

ATELIER ENVIRONNEMENT N°3

Vendredi 8 juillet 2011 – MONTPELLIER
Hôtel Mercure Antigone – 285 boulevard de l'aéroport



Début de la réunion 10h15 en présence de 34 participants

NOM	PRENOM	ORGANISME
LYX	Marie-Cécile	DDTM de l'Hérault (34)
MICHEL	Cyril	DDTM des Pyrénées Orientales (66)
DEGAEFF	Jean-Pierre	Conseil Général de l'Aude
TICHIT	Francis	Conseil Général de l'Hérault
BAUER	Hélène	Conseil Général des Pyrénées Orientales
BACCOU	Laurent	Communauté d'agglomération de Béziers Méditerranée
PONTIES	Stéphane	Communauté d'agglomération de Béziers Méditerranée
BRAQUET	Vincent	Montpellier Agglomération
VERMESCH	Pauline	RFF Midi Pyrénées
ALEXANDRE	Muriel	Syndicat mixte du bassin de Thau (SMBT)
CARLIN	Henri	DREAL LR
DROSS	Pierre	DREAL LR
DIDIER	Geoffrey	Syndicat mixte Lez-Mosson-Etangs palavasiens
MARMONIER	Mélanie	Syndicat mixte des basses vallées de l'Aude (SMBVA)
GAMBART	Séverine	Syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières (SMMAR)
CALLA	Daniel	Fédération régionale des espaces naturels des PO
GILOT	Fabien	Groupe Ornithologique du Roussillon (GOR)
NOEL	Jean-Alexis	Syndicat Rivage
BOURGEOIS	Matthieu	Ligue de Protection des oiseaux de l'Aude
SAULNIER	Nicolas	Ligue de Protection des oiseaux de l'Hérault
BERGER	Alain	Parc Naturel Régional de la Narbonnaise
BAIRAIRON	René	Les Gardiens de la Gardiole
NOYER	Jean-Luc	Les Gardiens de la Gardiole
COMBARNOUS	Christine	Société pour la protection des paysages et l'esthétique de la France
BOTTEMER	Annick	Inexia
COULIER	Ludovic	Inexia
SAUTIER	Magali	Inexia
GOMILA	Hervé	Ecosphère
CARRERE	Vincent	Ecosphère
DISCA	Thierry	Biotope
DELCOURT	Vincent	Biotope
LAGRANGE	Catherine	Biotope
POUCHELLE	Hippolyte	Egis Environnement
BRILLANT	Véronique	Egis Environnement

Les intervenants de Réseau Ferré de France Direction Régionale Languedoc-Roussillon pour cet atelier :

- **Edouard Parant** - Chef de mission Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan
- **Jean-François Ruiz** - Responsable environnement de la Direction régionale

Atelier environnement n°3 du projet Ligne Nouvelle Montpellier – Perpignan

Suite à la décision du Conseil d'Administration de Réseau Ferré de France (RFF) en date du 26 décembre 2009 de poursuivre les études, la mission Ligne nouvelle Montpellier-Perpignan a conduit les études environnementales et techniques de définition d'une zone de passage préférentielle (ZPP - environ 1 000 m), étape n°1 des études préalables à la Déclaration d'Utilité Publique.

Cet atelier répond à deux objectifs :

- présenter les conclusions des études d'étape 1 présentées en Comité de Pilotage le 16 juin dernier (choix de la ZPP),
- présenter la mission d'inventaires faune – flore – habitats lancée depuis mars 2011, en anticipation du choix de la ZPP.

Pour ce faire, ces inventaires sont menés sur une aire d'étude élargie. Ces résultats seront intégrés le plus tôt possible lors des études d'étape 2 (choix du tracé dans la bande de DUP).

Le déroulé de l'atelier :

- Rappel des grandes étapes de la ligne nouvelle Montpellier – Perpignan
- Temps d'échange
- Présentation des inventaires « faune – flore – habitats »
 - Méthodologie
 - Résultats par séquence des investigations en cours
 - Séquence 1 Toulouges – Salses-le-Château
 - Séquence 2 Salses-le-Château – Peyriac de Mer
 - Séquence 3 Peyriac de Mer - Vendres
 - Séquence 4 Vendres - Loupian
 - Séquence 5 Loupian - Lattes
- Temps d'échange

L'ensemble des éléments relatifs au projet, notamment la présentation de l'atelier et son compte-rendu, sont en ligne sur le site www.lalignenouvelle.com sous la rubrique documents – réunions de concertation / ateliers.

PREMIERE PARTIE

Présentation par RFF des grandes étapes de la ligne nouvelle Montpellier – Perpignan

Edouard Parant, chef de la mission LNMP, souhaite la bienvenue aux participants. Il exprime la satisfaction de RFF au vu du nombre de présents. Il cède ensuite à la parole à Jean-Pierre Richer, garant de la concertation.

Le garant de la concertation rappelle le cadre de son intervention ; neutre et indépendant, il est chargé de veiller au bon déroulement de la concertation menée par RFF et à la qualité de l'information dispensée. Il a rédigé un rapport à la fin de la première étape, rapport publié sur le site internet dédié au projet. Les grandes lignes de ce rapport ont été présentées en comité de pilotage.

Il indique que la concertation s'est déroulée dans de bonne condition, grâce à l'expérience du Maître d'Ouvrage qui a mis en place les organes de consultation et d'information appropriés, dans le respect de la Charte de la concertation.

Il indique que quelques efforts pourraient encore être faits par RFF pour les réunions publiques et les relations avec la presse.

Il a bien noté que les questions de desserte et de mixité de la ligne seront des thèmes importants pour la concertation en étape 2.

Présentation du Maître d'Ouvrage : Jean-François Ruiz, responsable environnement de la Direction Régionale de RFF

- Rappel des études d'étape 1
- Etudes techniques pour le choix de la Zone de passage préférentielle
- Processus de concertation et de gouvernance
- Rappel des ateliers environnement précédents
- Objectifs et planning étape 2

RFF revient sur les derniers échanges tenus lors de l'atelier environnement n°2 de septembre 2010 ; la plupart des demandes de l'atelier de septembre 2010 ont été prises en compte :

- Seules 2 variantes de zone de passage n'ont pas été retenues : la zone de passage Est au niveau de Perpignan - Rivesaltes (aéroport de Rivesaltes, zones d'urbanisation, étang de Salses) et la variante Nord de Saint Thibéry pour éviter les zones de captage de Florensac (rallongement du projet donc surtout pour des sensibilités environnementales globalement équivalentes).
- Il subsiste une zone de double passage possible dans les Corbières au niveau des communes de Caves, La Palme et de Fitou (médiane ou littorale).

Le facteur déterminant sera le volume de trafic à faire circuler qui induira ou non la mixité de la ligne nouvelle (apte ou non aux trains de marchandise sur cette section).

Le rapport définissant la zone de passage préférentielle (ZPP) a été validé par les partenaires du projet lors du comité de pilotage du 16 juin 2011. Il est en ligne sur le site internet www.lalignenouvelle.com

Le Préfet de Région a engagé une consultation formelle des acteurs sur la base de celui-ci. Les retours sont attendus pour le 29 juillet et une synthèse sera transmise au Ministre des transports, pour une décision ministérielle attendue à la mi septembre 2011.

L'étape 2 (définition du tracé dans une bande de 500 m, de la desserte et de la mixité) sera lancée suite à la validation de la zone de passage préférentielle.

Les réactions à la présentation des grandes étapes

➤ **Daniel CALLA - Fédération régionale des espaces naturels (FREN 66)** fait part de sa surprise sur la remise en question de la mixité de la ligne entre Perpignan et Narbonne. Il demande le maintien de la mixité de la ligne sur l'intégralité du projet, dans la continuité de ce qui se fait sur Perpignan – Barcelone.

Réponse Maître d'Ouvrage :

A ce stade, le projet peut tout à fait être mixte de bout en bout ; c'est pour cette raison que RFF propose de conserver le choix de 2 options de passage au niveau des Corbières. L'une favorable à un projet mixte, l'autre à un projet dédié voyageur. Des arguments détaillés et chiffrés sont disponibles dans le rapport mis en ligne sur le site www.lalignenouvelle.com

➤ **Jean-Alexis NOEL – Syndicat Rivage Leucate** indique qu'il a des interrogations sur le choix de l'option retenue en cas de mixité de la ligne nouvelle au niveau des Corbières.

Réponse Maître d'Ouvrage :

L'option « littorale », traversant un relief peu marqué, excepté au niveau de Fitou-Salses, est à privilégier dans le cas d'une mixité (voyageurs et fret) de l'infrastructure. Si le projet n'était pas mixte, mais uniquement « voyageurs », l'option médiane serait à privilégier. Le facteur déterminant est les études de trafic dont les résultats seront connus d'ici mi-2012.

➤ **Christine COMBARNOUS – Société pour la protection des paysages et l'esthétique de la France** demande quelle serait la configuration (tunnel ou aérien) pour l'option médiane dans les Corbières ?

Réponse Maître d'Ouvrage :

Si la ligne est uniquement dédiée aux voyageurs, le projet serait en majorité aérien. Si la ligne est mixte pour cette option de passage, le linéaire de tunnel serait supérieur à la dizaine de kilomètre, c'est-à-dire plus long que le tunnel actuel sous les Pyrénées ! Dans ce cas, il conviendrait de privilégier l'option littorale où un tunnel resterait également nécessaire entre Fitou – Salses, mais de plus faible linéaire.

➤ **Christine COMBARNOUS – Société pour la protection des paysages et l'esthétique de la France** demande comment une nouvelle voie ferrée pourrait s'insérer au niveau littoral en terme paysager ? Le coût du tunnel ne serait-il pas moindre par rapport aux impacts sur le milieu humain ?

Réponse Maître d'Ouvrage :

Même en maximisant les mesures conservatoires et compensatoires d'une option littorale, le linéaire de tunnel à réaliser reste à un coût bien supérieur et ne justifierait pas le choix d'une option médiane dans les Corbières en cas de mixité de l'infrastructure.

Les chiffres sont dans le rapport (plus de 200 millions d'euros de différence)

➤ **Jean-Luc NOYER – Gardiens de la Gardiole** demande une précision sur le passage de la ligne nouvelle au sud ou au nord de l'autoroute A9 au niveau de la Gardiole. Il demande que le passage au sud de l'A9 soit privilégié.

Réponse Maître d'Ouvrage :

Les commissions consultatives menées en 2010 ont fait remonter la même demande ; à l'heure actuelle la ZPP est calée au nord de l'A9 sur le bassin de Thau mais est plus centrale au niveau de la Gardiole ce qui permet un passage au Nord ou au Sud de l'A9.

➤ **Mélanie MARMONIER – Syndicat Mixte de la Basse Vallée de l'Aude** demande l'option qui a été choisie au niveau de l'étang de Capeatang.

Réponse Maître d'Ouvrage :

Il s'agit de la solution médiane (solution historique de passage étudiée en 1995) qui est privilégiée en évitant au maximum les collines d'Ensérune et la zone Natura 2000 de l'étang de Capeatang.

➤ **Daniel CALLA – FREN** s'interroge sur la desserte et donc le choix des gares nouvelles qui seront créées.

Réponse Maître d'Ouvrage :

RFF fait le constat suivant : chacun souhaite avoir sa gare, et parallèlement tout le monde s'accorde sur le fait qu'une ligne à grande vitesse n'est pas compatible avec la multiplication des gares. La réflexion est donc engagée sur le sujet.

Actuellement, une nouvelle gare est prévue à Montpellier à l'horizon de la mise en service du contournement de Nîmes et de Montpellier. Une nouvelle gare est également prévue pour Nîmes à plus long terme.

Il est acté que la gare actuelle de Perpignan sera desservie via un raccordement lors de la mise en service de la ligne nouvelle Montpellier - Perpignan, mais la possibilité de réaliser une halte nouvelle au nord de Perpignan sera étudiée à moyen ou long terme.

A l'heure actuelle, 5 possibilités restent en cours d'étude pour l'implantation de gare(s) nouvelle(s) sur la ligne nouvelle :

- Pas de gare nouvelle : les villes moyennes pourraient être desservies par leurs gares actuelles. Cela nécessitera des raccordements, consommateurs d'espaces, notamment avant Béziers et après Narbonne.
- 1 gare nouvelle, qui soulève la question de sa localisation :
 - localisation au milieu du tracé, imaginé dans les études de 1995, vers Nissan ;
 - localisation dans une logique départementale avec la présence d'une gare dans l'Hérault, et donc la nouvelle gare serait dans l'Aude : cette gare serait à proximité de Narbonne. La réflexion doit intégrer une possible future ligne en provenance de Toulouse
 - localisation en fonction du plus grand nombre de clients potentiels entre Montpellier et Perpignan : trois territoires se distinguent (Agathois, Biterrois et Piscénois) en connexion avec l'A75 et l'A9.
- 2 gares : une au niveau de l'est biterrois, l'autre au niveau de l'ouest narbonnais.

Les études de trafic, les études de chalands et les projets de territoire apporteront des réponses pour faire un choix sur la future politique de desserte grande vitesse.

➤ **Pierre DROSS – DREAL LR** indique que les gares nouvelles sont infiniment consommatrices d'espaces et de développement urbain, et que cela est contraire aux objectifs du Grenelle.

Il précise ensuite son rôle à la DREAL ; il agit en qualité « d'autorité environnementale » pour de nombreux projets régionaux, mais pas dans celui de la Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan qui est de portée nationale. Dans le cadre de projets portés par RFF, le rôle d'autorité environnementale est tenu par le CGEDD (Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable). M. DROSS indique qu'il est donc présent, dans le cadre du projet de Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan, pour participer à la concertation en portant les intérêts de l'environnement.

DEUXIEME PARTIE

Présentation par RFF et Ecosphère / Biotope des inventaires faune – flore – habitats sur la ligne nouvelle Montpellier – Perpignan

Démarche d'étude présentée par Jean-François Ruiz

Les études relatives aux inventaires Faune – Flore – Habitats sont réalisées sur un cycle biologique complet d'un an pour les groupes d'espèces suivants : flore et habitats, entomofaune, herpétofaune, avifaune et mammalofaune.

Ces études ont débutées en mars 2011 sur un territoire de près de 20 000 hectares (pour mémoire, la ZPP en cours de validation représente 18 000 ha).

Présentation des méthodologies des inventaires Faune – Flore – Habitats par Ecosphère / Biotope

- **Les amphibiens** : le travail préalable de cartographie des zones humides permet d'orienter les prospections. Ce sont essentiellement des prospections nocturnes qui sont réalisées entre mars et mi-mai : repérage visuel et au chant, capture pour estimer l'état physiologique des animaux. Des visites tardives ciblées sur le développement des têtards permettent en sus d'évaluer le succès de la reproduction.
- **Les reptiles** : sur la base d'une cartographie des zones potentiellement favorables (cartographie d'Ecosphère sur l'occupation du sol, actualisation des ZNIEFF, consultation de l'Ecole Pratique des Haute Etudes), des transects sont choisis. La recherche de reptiles se fait sur ces transects par observation directe ou repérage d'indices de présence (mues, terriers). Le GOR (Groupe Ornithologique du Roussillon) aide Biotope pour la recherche de l'Emyde Léprouse. Les prospections ont lieu d'avril à mi-juin.
- **Les oiseaux** : la définition des points d'écoute est à la fois aléatoire et ciblée sur des zones connues pour être favorables à l'avifaune, d'après les informations récoltées auprès de la LPO Aude, du GOR et du réseau d'observateurs de Biotope. Des écoutes matinales sont réalisées pour les oiseaux diurnes (8 à 10 points de 10 min par transect) au niveau de 616 points d'écoute. Par ailleurs, 3 transects ont été choisis pour être répétés 5 fois, l'objectif étant d'estimer le taux de détection des observateurs, utile à l'analyse statistique des résultats. Il s'agira ensuite de quantifier l'information (présence d'un oiseau) grâce à l'analyse statistique. Pour les oiseaux nocturnes, 576 points d'écoute sont réalisés, avec l'utilisation ponctuelle de repasses de chants selon un protocole standardisé.
- **Les mammifères terrestres** : la pose de pièges photos sur une cinquantaine de secteurs est réalisée pendant l'été, chaque piège photo est placé sur une zone de passage pressentie (fond de vallon, ripisylve) et laissé en place 2 à 4 nuits. Ce piégeage photo est complété par la recherche d'indices de présence (traces, épreintes) par transect. Cette méthodologie permet d'identifier les espèces présentes et d'évaluer la densité de passage pour répondre à la problématique de corridor écologique.
- **Les chiroptères** : des appareils enregistreurs sont mis en place sur 103 points d'écoute, ils sont laissés 2 à 3 nuits, et cela est répété à deux reprises (au printemps et à la fin de l'été). L'analyse des résultats permet d'identifier les zones les plus favorables pour lesquelles la recherche de gîtes est effectuée à proximité. Des transects sont également réalisés au détecteur à main (fin d'été, début automne) afin de cibler le comportement d'espèces patrimoniales.

- **La flore** : le recueil de données (Conservatoire Botanique de Porquerolles, base de données SILENE) permet d'identifier les zones déjà connues pour la présence d'espèces patrimoniales, ou des zones peu prospectées. Les inventaires ont deux objectifs :
 - identifier des stations d'espèces réglementées et/ou menacées ;
 - caractériser les habitats naturels.
 Chaque campagne permet également d'évaluer la pertinence des campagnes suivantes pour la flore plus tardive.
- **les habitats** : la photo-interprétation de l'ortho-photo de la zone d'étude est croisée avec les données de terrain. Une campagne de terrain permet de valider et d'affiner la détermination des habitats selon la Nomenclature Corine Biotope et la Directive Habitats pour les habitats d'intérêt communautaire.
- **Les insectes** : le recueil de données (OPIE – Office pour les Insectes et leur Environnement - Languedoc Roussillon) permet de cibler les principaux habitats susceptibles d'accueillir des espèces patrimoniales. Des transects sont réalisés sur des terrains préalablement identifiés ou sur des terrains potentiellement favorables (pelouses sèches, garrigues, ripisylves...). La recherche est adaptée en fonction des espèces : recherche à vue (œufs sur plante-hôte, larves, adultes, exuvies pour les odonates (mues entre larve et adulte), écoute des stridulations.

Les principaux enjeux identifiés par Ecosphère / Biotope

Les enjeux sont présentés pour chaque groupe d'espèce au niveau des 5 séquences retenues. Une synthèse des enjeux identifiés à l'heure actuelle est présentée. Se reporter à la présentation sur le site www.lalignenouvelle.com

- Séquence 1 Toulouges – Salses-le-Château

Les espèces floristiques sont liées à des habitats de milieux secs (Buplèvre glauque, Astragale glaux) qui abritent la Proserpine (papillon), notamment sur la façade littorale des Corbières. La garrigue de Salses-Fitou et le secteur agricole de Camp Joffre sont des secteurs intéressants du point de l'entomofaune (Lézard ocellé), des chiroptères (espèces cavernicoles) et de l'avifaune (alouette calandre).



Alouette calandre (*Melanocorypha calandra*)



Proserpine (*Proserpinus proserpina*)



Astragale glaux (*Astragalus glaux*)

- Séquence 2 Salses-le-Château – Peyriac de Mer



Astragale hérissé en fruits
(*Astragalus echinatus*)

Le cortège floristique et l'entomofaune sont analogues à la séquence 1, seule une station d'Astragale hérissée, espèce rare et protégée, a été découverte à proximité de Narbonne.

Le secteur de la Plaine de Caves/Lapalme présente un intérêt particulier : présence du lézard ocellé et d'une avifaune diversifiée (Traquet oreillard, Œdicnème criard). Les vallons de Sigean à Bages sont des secteurs d'intérêt pour les chiroptères (Murin de Capaccini, Minioptère) et les reptiles.



Œdicnème criard
(*Burhinus oediconemus*)

- Séquence 3 Peyriac de Mer - Vendres



Gagée de Granatelli (*Gagea granatelli*)

Lythrum à trois bractées
(*Lythrum tribracteatum*)

C'est une séquence de transition entre les massifs de Fontfroide et Corbières vers la plaine de Narbonne et Béziers, en particulier au niveau floristique. Les enjeux sont liés aux milieux secs (pelouses et garrigues sur calcaires sur Marnes de la plaine de Narbonne) avec la présence de l'Astragale de Narbonne, l'Ail petit Moly, la Gagée de Granatelli, et aux milieux humides avec la Salicaire à 3 bractées. Deux secteurs à enjeux sont identifiés : les collines du Narbonnais et la Plaine de Nissan – Sud Capestan, pour l'avifaune, les reptiles et les chiroptères.

- Séquence 4 Vendres - Loupian



Pélobate cultripède
(*Pelobates cultripes*)

Les enjeux floristiques sont ponctuels mais significatifs dans le secteur de Montblanc : Isoète sétacé, Lythrums, Gattilier. L'Aude et l'Orbe sont des secteurs de fort intérêt entomologique avec la présence de libellules de forte valeur patrimoniale (Gomphe de Graslin, cordulie à corps fin). Cette séquence accueille le Pélobate cultripède, espèce menacée et protégée, identifiée au niveau des mares de Béziers / Montblanc et des garrigues et mares de Mèze.

Les plaines agricoles sont également des secteurs à enjeu, en particulier la plaine de Montblanc / Bessan pour les Outardes et les chiroptères.



Outarde canepetière
(*Tetrax tetrax*)

- Séquence 5 Loupian - Lattes



Magicienne dentelée (*Saga pedo*)



Gomphe de Graslin (*Gomphus graslini*)

Les enjeux floristiques et entomologiques sont similaires aux séquences précédentes : enjeux liés aux milieux secs pour la Proserpine et la Magicienne dentelée, et enjeux liés aux cours d'eau pour les libellules (Cordulie à corps fin, Diane).

Le secteur du Pied de la Gardiole à Gigean est intéressant pour sa diversité : reptiles, oiseaux, chiroptères. C'est également le cas pour les garrigues de la Gardiole et la Mosson : enjeux au niveau des reptiles (Cistude) et des chiroptères.

Les réactions à la présentation des enjeux

➤ **Jean-Alexis NOEL – Syndicat Rivage Leucate** fait remarquer que les 2 alternatives relatives au passage au niveau des Corbières (option littorale et médiane) sont regroupées en termes de zone d'étude. Il indique que l'option médiane est concernée par la présence de deux zones humides, tandis que l'option littorale est concernée par d'autres enjeux. Le choix de projet n'aura donc pas le même impact sur le milieu naturel.

Réponse Maître d'Ouvrage :

La zone d'étude pour les inventaires a considéré les 2 options de passage dans les Corbières. L'impact sera en effet différent selon le projet choisi (ligne mixte ou ligne voyageurs uniquement). Le choix sera réalisé en croisant les enjeux faune – flore – habitats et les projets étudiés en étape 2. Dans tous les cas, les inventaires réalisés permettront d'identifier les zones à éviter, quelque soit l'option retenue et les fonctionnalités du projet (mixte ou non, gares, raccordements,...).

➤ **Nicolas SAULNIER - Ligue de protection des oiseaux de l'Hérault** demande de quelle manière les habitats d'espèces sont pris en compte, notamment en termes de fonctionnalité.

Réponse Maître d'Ouvrage :

A l'heure actuelle, les habitats ont été indiqués dans l'exposé pour bien noter que la présence d'une espèce conditionne la protection de son habitat. La suite de l'étude donnera lieu à la distinction entre les habitats de reproduction, d'alimentation pour chaque espèce afin de bien prendre en compte les fonctionnalités de ces habitats. Ce travail de caractérisation et de hiérarchisation des zones naturelles sera réalisé à la suite de l'été.

➤ **Nicolas SAULNIER - Ligue de protection des oiseaux de l'Hérault** s'interroge sur l'intérêt de la réalisation de prospections à l'extérieur du fuseau d'étude. En effet, les résultats présentés montrent la présence d'espèces en périphérie de la zone d'étude.

Réponse Maître d'Ouvrage :

Sur la base des données bibliographiques existantes, les prospections ont été menées sur des habitats homogènes, incluant ainsi des territoires extérieurs à la zone d'étude stricto sensu. Cela permet de confirmer la présence d'une espèce, au-delà d'une observation ponctuelle au sein de la zone d'étude, dans un territoire donné, et de prendre en compte la fonctionnalité de l'habitat.

➤ **Christine COMBARNOUS – Société pour la protection des paysages et l'esthétique de la France** demande quelle est la méthode de travail mise en place pour la suite des investigations faune – flore – habitats.

Réponse Maître d'Ouvrage :

Il existe un calendrier d'investigations qui diffère selon les groupes recherchés. Le terrain sera en grande partie finalisé en septembre 2011. La suite sera consacrée à l'analyse des résultats et à la hiérarchisation des enjeux pour obtenir un diagnostic fin du territoire et de son fonctionnement.

➤ **Geoffrey DIDIER – Syndicat de Bassin Lez-Mosson- Etangs palavasiens** signale que l'inventaire précis des zones humides sur la Mosson réalisé par Aquascop est à présent disponible. Il indique qu'un CD est disponible et sera mis à la disposition du Maître d'Ouvrage, et que les données SIG pourront être transmises aux bureaux d'étude.

Réponse Maître d'Ouvrage :

Le Maître d'Ouvrage remercie M. DIDIER pour cette information qui sera prise en compte dans l'étude en cours. Par ailleurs, RFF pourra transmettre au Syndicat des données « biodiversité » de la LNMP dans le secteur Lez-Mosson.

Le Maître d'Ouvrage souhaite connaître la perception des services de l'Etat sur la démarche initiée par RFF au niveau des inventaires écologiques.

➤ **Henri CARLIN – DREAL LR** indique que l'anticipation et la réalisation des inventaires sur un cycle biologique complet correspond à ce qui est préconisé par les services et l'Etat. Il précise que l'ensemble des études ultérieures, en particulier l'étude d'impact, l'étude d'incidences Natura 2000, l'étude Loi sur l'Eau, devront apporter une vision globale des impacts cumulés, en intégrant les impacts des carrières, de l'urbanisation induite, des gares, des zones d'activités et des aménagements fonciers.

En ce qui concerne le dossier d'évaluation des incidences Natura 2000, les impacts sur les espèces ayant justifié la désignation du site ne devront pas uniquement concerner la ZPS, en particulier pour les Outardes.

Pour le dossier relatif à la dérogation Espèces protégées, la discussion relative aux mesures compensatoires devra se faire globalement en prenant en compte les projets des différents Maîtres d'Ouvrage, et non individuellement.

Réponse Maître d'Ouvrage :

Le Maître d'Ouvrage s'interroge sur l'existence d'une méthodologie relative à la prise en compte des impacts cumulés de différents Maîtres d'Ouvrage.

➤ **Henri CARLIN – DREAL LR** indique que la méthodologie existe déjà : celle des études d'impacts prend déjà en compte la notion d'effets cumulés pour le même Maître d'Ouvrage. La difficulté concerne le regroupement des différents Maîtres d'Ouvrages pour produire une étude commune.

Les principaux Maîtres d'Ouvrages concernés par la Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan seront les carriers, les collectivités (pour les zones d'activités et les gares nouvelles, en partenariat avec RFF) et les Conseils Généraux pour les réaménagements fonciers induits par la ligne.

➤ **Muriel ALEXANDRE – Syndicat Mixte du Bassin de Thau** indique que les Schémas de Cohérence Territoriale en cours de réalisation réalisent un travail sur les trames vertes et bleues (TVB). Elle demande comment ces études seront prises en compte dans l'étude en cours « Inventaires faune – flore – habitats ».

Réponse Maître d'Ouvrage :

Le volet TVB a été étudié au niveau des études d'étape 1 pour définir les cœurs de nature et les continuités écologiques dans l'aire d'étude du couloir retenu après le débat public (800 km²) :

- Définition des cœurs de nature et des îlots de biodiversité (ZNIEFF type 1 nouvelle génération, zonages du schéma régional de biodiversité),
- Analyse de l'occupation du sol pour distinguer les espaces favorables aux espèces des milieux ouverts et ceux favorables aux espèces des milieux fermés,
- Création de cartes des coûts de déplacement (analyse SIG).

La présente étude consiste uniquement en des inventaires des différents groupes écologiques pour hiérarchiser les sensibilités intrinsèques et fonctionnelles du territoire ; Une analyse Trame Verte et Bleue sera bien évidemment réalisée ultérieurement ; elle intégrera les données des présentes investigations écologiques, et s'appuiera sur les analyses TVB des différentes collectivités et de la DREAL LR (schéma régional de cohérence écologique en cours)

Conclusion de la séance

L'échange a été nourri, les participants ont été très actifs et l'atelier montre l'intérêt de poursuivre le débat.

Un quatrième atelier environnement sera organisé pour que RFF présente les résultats de l'étude « Investigations faune – flore – habitats » lorsque la hiérarchisation des enjeux aura été réalisée. Il est prévu pour la fin de l'année 2011 ou le début de l'année 2012.

Réseau Ferré de France remercie l'ensemble des participants pour leur présence et leur participation active à cet atelier. Il les invite à partager une collation pour prolonger le débat.

Fin de l'atelier 12h30
